

## Point d'étape sur ECOPHYTO 2 & CEPP : Trois actions à enclencher tout de suite pour réussir ensemble !

A l'occasion du Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui s'est réuni le 19 avril dernier en présence du Ministre de l'Agriculture Stéphane LE FOLL, la Fédération du Négoce Agricole (FNA) salue le fait que le Ministre de l'Agriculture entende l'ensemble des acteurs agricoles sur la définition d'un nouveau panier d'indicateurs.

La FNA estime qu'il faut désormais enclencher trois actions pour mettre en œuvre les décisions du dernier COS en concertation avec toutes les parties prenantes :

## 1. Le Négoce Agricole est prêt à conseiller les fiches actions aux agriculteurs

Les négociants agricoles représentés par la FNA réaffirment leur engagement à diffuser les fiches actions prévues au sein du dispositif CEPP du plan Ecophyto 2, sous réserve que le décret reprenne explicitement les indicateurs proposés par l'ensemble de la profession agricole.

## 2. Les fiches actions doivent être clarifiées et simplifiées

Durant tous les débats publics, l'ambiguïté sur les responsabilités respectives des distributeurs et des agriculteurs dans la mise en œuvre des fiches actions a été maintenue. Il est temps que le décret lève cette ambiguïté de manière définitive.

La FNA demande également que les déclarations annuelles des fiches actions s'appuient sur les procédures et registres déjà existants au sein des entreprises pour éviter toute surenchère administrative et tout audit supplémentaire.

## 3. Les sanctions financières des CEPP doivent être abandonnées

Comment justifier la création d'une taxe-sanction qui serait alors une spécificité franco-française? Seuls les distributeurs et agriculteurs français seraient pénalisés, créant ainsi de nouvelles distorsions de concurrence entre opérateurs de l'Union Européenne. Les distributeurs étrangers seraient exemptés de cette pénalité. Cette taxe va à l'encontre des promesses du Premier Ministre lui-même devant la grande manifestation des agriculteurs du 3 septembre 2015 à Paris : « Il ne peut plus y avoir de sur-transposition. Aucune mesure nationale allant au-delà des obligations européennes ne sera prise ».

Pour la FNA, pour réussir collectivement le plan Ecophyto, le dispositif expérimental des CEPP doit impérativement être ajusté. « *Encore un effort vers la simplification ! On y est presque !* ».

Contact Presse FNA | Marie-Béatrice ANGELIER | mbangelier@negoce-village.com